

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 19 (1927)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Actualités

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Actualités

Le rejet du monopole du blé et la propagande à laquelle est dû ce résultat, ont mis à jour une fois de plus le point faible de notre démocratie; ce point faible réside dans l'incapacité des électeurs à se faire un jugement sain. La démocratie sans citoyens capables de se former par eux-mêmes une opinion équivaut à la domination des démagogues. Ce fait s'est confirmé ces dernières années lors de différentes votations populaires et en particulier lorsque la classe économique au pouvoir croyait sa situation privilégiée menacée. On peut, il est vrai, citer aussi d'autres exemples où l'indépendance du peuple suisse a su s'affirmer en face de la démagogie. Le triomphe de la démocratie sur la démagogie n'est possible qu'en éduquant le peuple de façon qu'il puisse se former un jugement indépendant. Cette tâche éducative incombe en première ligne au mouvement qui tend à la transformation des conditions sociales, c'est-à-dire au mouvement socialiste ouvrier. Toute innovation doit être conquise de haute lutte sur les anciennes traditions et coutumes et seule la clairvoyance peut surmonter ces dernières. Malheureusement l'organe qui pourrait être le plus précieux auxiliaire de l'éducation du peuple en est souvent une entrave. La presse de toute nuance s'efforce de plus en plus à satisfaire le goût de sensation des lecteurs et succombe ainsi trop facilement à la tentation de se servir d'arguments par trop démagogiques. Dans les masses populaires se répand une éducation superficielle à base de lieux communs qui fait ordinairement défaut au moment décisif.

\*

Or donc le Conseil fédéral a été chargé de rechercher une autre solution de la question des céréales. L'approvisionnement du pays en blé, selon un système coopératif doit être abandonné et seule l'aide à la production indigène des céréales, et à la rigueur la constitution de réserves, seront réglées par une loi. Lors de la discussion de ces questions, on a eu soin de passer sous silence le point fondamental, autrement dit la question de savoir qui devra supporter les frais du subventionnement. Or, nous ne pouvons nous représenter que deux solutions: ou bien ces frais seront supportés par les consommateurs par la perception de droits de douane sur les céréales et la farine ou alors ils seront à la charge de la caisse fédérale, et dans ce cas, étant donné l'état actuel des finances de la Confédération, supportés également par les consommateurs. On ne peut concevoir que les adversaires du monopole prélèveront sur leurs fonds de combat du socialisme d'Etat les sommes nécessaires au subventionnement de la culture des céréales ou prêteront la main à ce qu'un impôt fédéral sur les successions ou sur les fortunes et revenus élevés soit introduit à cet effet. De sorte qu'aucune solution n'est possible sans grever les consommateurs, c'est-

à-dire la masse du peuple. La « proposition de conciliation » du conseiller national Sulzer n'y échappe pas. Elle substitue aux droits de douane sur les céréales une majoration des droits sur la farine ainsi qu'une augmentation des charges des moulins, qui les récupéreront naturellement des boulangers, avec ou sans supplément, et qui se traduiront par le renchérissement du pain. M. Sulzer ne fera croire à personne que les effets de ce procédé ne seront pas exactement les mêmes que ceux des droits d'entrée sur les céréales. Et ce qu'il y a de remarquable dans la proposition Sulzer, c'est l'aplomb avec lequel un adversaire de la « bureaucratie étatiste » déclare que l'administration des céréales de la Confédération pourra continuer à reprendre la récolte indigène et à en contrôler la mouture et ne laisser libre que l'achat des céréales étrangères. Ce qui revient à ceci : tout ce qui occasionne des frais peut être laissé aux soins de l'Etat, mais chaque possibilité de gain, par contre, abandonnée à l'initiative privée.

Il est inutile de dire que les organisations ouvrières s'opposeront avec la dernière énergie à semblables propositions, et il n'est pas besoin de démontrer qu'une loi sur les céréales, qui serait dirigée contre les consommateurs, n'aurait aucune chance de triompher dans une votation populaire.

\*

La lutte pour le monopole du blé a présenté un aspect inaccoutumé pour notre pays, c'est que les *ouvriers et les paysans* combattirent pour la même cause, bien que pour des motifs différents. Ce fait a sans doute engagé la haute finance à mettre tout en œuvre pour faire échouer le projet de loi, attendu qu'elle voit dans une entente entre les ouvriers et les agriculteurs, et cela non sans raison, une menace pour son omnipotence. Mais on ne peut néanmoins se faire une illusion quelconque sur cette alliance des industriels et des campagnards, dont il a tant été question ces derniers temps. Nous serons les premiers à saluer en toute conviction le jour où les ouvriers de l'industrie et des campagnes se tendront la main, afin de lutter pour les intérêts communs du travail, pour leur protection et pour l'obtention d'un salaire convenable. Mais il serait dangereux cependant, pour de simples raisons d'opportunité, de nier l'opposition profonde qui sépare encore le mouvement ouvrier de la classe paysanne et la différence d'attitude qui se manifeste également dans des questions telles que celle du monopole du blé, où peut être réalisé un front unique. Et en raison même de notre désir d'aboutir à une entente durable avec les agriculteurs, nous devons nous efforcer de ne pas nous dissimuler momentanément l'opposition existante pour la laisser réapparaître ensuite dans toute sa violence, mais de se rendre compte clairement de nos divergences d'opinions et de s'attaquer à leurs racines. Espérons que la lutte pour le monopole du blé aura donné l'impulsion, tant chez les ouvriers que chez les paysans, à une étude



approfondie de nos rapports mutuels et exempte de tout dogmatisme. Le mouvement ouvrier suisse a commis jusqu'ici une négligence grave en s'occupant aussi peu de la question agraire et des particularités qu'elle revêt en Suisse.

Ce que nous avons écrit dans notre manifeste sur le monopole du blé s'est révélé exact, à savoir que la votation exercera une grande influence sur le cours des questions sociales dans notre pays. Le dénigrement de l'Etat et des entreprises d'Etat est en passe de se spécialiser et de se muer en une *attaque contre les conditions de travail du personnel fédéral*. La campagne est menée systématiquement. Déjà lors de la parution du budget de la Confédération, une note d'agence a souligné les versements supplémentaires à effectuer aux fonds d'assurance du personnel ainsi que les augmentations périodiques des traitements, tandis qu'elle ne soufflait mot des 84,982,202 francs de dépenses militaires. La session de décembre des Chambres fédérales révéla déjà clairement le but de cette campagne. Par une prolongation de la durée du travail et une réduction des vacances, le personnel doit faire un sacrifice en faveur de l'assainissement de la situation financière des Chemins de fer fédéraux. Les débats relatifs aux allocations de renchérissement pour 1927, au sujet desquelles l'entente n'a pu se réaliser entre les deux conseils, ont démontré également que la question des traitements est loin d'être résolue. Il est étrange cependant qu'un sacrifice ne soit exigé que de la part du personnel et que personne ne songe à donner une occasion de montrer leur volonté de sacrifice aux bénéficiaires des 112 millions d'intérêts payés annuellement par les Chemins de fer fédéraux et qui représentent le 60 % de toutes les dépenses pour le personnel. Etrange exemple de notre ordre social: les droits du revenu acquis sans travail sont reconnus, tandis que le revenu, pour lequel l'homme doit engager toute sa force de travail et même sa vie, est l'objet d'un ignoble marchandage.

\*

Le caractère d'un Etat et de sa politique ressort le plus clairement de son *budget*. Des 324 millions de francs de dépenses du budget de la Confédération pour 1927, 113 millions, soit 35 %, sont consacrés au service des intérêts et à l'amortissement de la dette, 85 autres millions, ou 27 %, sont destinés aux dépenses militaires. Pour toutes les autres tâches, il ne reste que 38 %, dont 9 % pour toutes les œuvres d'assurances sociales. Si l'on fait abstraction des dépenses pour les intérêts et les amortissements, les dépenses militaires atteignent 40 %, celles pour les assurances sociales 14 %. Des 309 millions de francs de recettes, 231 millions, soit le 75 %, proviennent des droits de douane. Nous pensons que ces chiffres caractérisent suffisamment la politique de la Confédération.